

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 février 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 11 février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[11 février 1875](#)
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméSur des modifications à apporter aux conclusions que Cresson doit adresser à un tribunal.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation1 p. (9r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

9

Versailles le 11 février 1777

Cher Monsieur-Cresson,

Je vous ai dit bien que'il me
paraissait utile de développer dans nos
conclusions les motifs qui peuvent
justifier la différence de proportions
à établir par le tribunal en ma
favor. Je soumetts donc à votre
jugement les quelques attendus
que me viennent à l'esprit à ce
sujet.

Veuillez les examiner, et si vous
le jugez convenable, leur donner dans
les conclusions la part qui leur convient,
et avec les modifications que vous
jugerez à propos d'y introduire.

Veuillez agréer, cher Monsieur,
l'assurance de mes sentiments dévoués.

Goëin